

## Commerces et marché

Le marché de Sannois est ouvert tous les mardi, jeudi et dimanche matin de 7h à 13h30 place du Général Leclerc.



Véritable lieu de rencontre, le marché permet d'acheter des produits alimentaires et du quotidien de qualité. Il est géré conjointement entre la ville et le délégataire.

### **Vous êtes un commerçant ambulant qui souhaite s'installer sur la ville ?**

Les candidats sont invités à envoyer un courrier présentant leurs demandes à Monsieur le Maire (place du Général Leclerc - 95110 Sannois). Celles-ci seront étudiées lors des commissions consultatives des marchés forains en présence du délégataire et de la ville.

### **Vous souhaitez déposer un dossier de pose d'enseigne ou d'aménagement d'établissement recevant du public ?**

Prise de rendez-vous et renseignement auprès du service urbanisme - Hôtel de ville - Place du Général Leclerc - Tél. 01 39 98 20 80 - [urbanisme@sannois.fr](mailto:urbanisme@sannois.fr)

[Demande d'autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne](#)

[Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public comprenant l'Ad'ap](#)

## **Le service vie des quartiers et des commerces**

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

4ème étage

95110 Sannois

Tél. 01 39 98 20 25

[viedesquartiers@sannois.fr](mailto:viedesquartiers@sannois.fr)

### **Accueil du public**

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Fermé le mardi après-midi

### **Document(s)**

[Plan de zonage d'enseignes et publicités](#)

[Règlement d'enseignes et publicités](#)